



Déconfinement, le 11 Mai et après : La protection des salariés et des citoyens passe par la distribution gratuite de masques certifiés !

À compter du 11 mai, après de 2 mois de confinement sévère, le gouvernement décrète le déconfinement, pour relancer l'économie, mais sans assurer la protection sanitaire élémentaire de chaque citoyen sur l'ensemble du territoire de la République.

Après le 11 mai et jusqu'à la disponibilité d'un vaccin, le COVID-19 extrêmement transmissible et encore mal connu, sera là. Des centaines milliers de personnes en sont déjà mortes dans le monde. Près de 26 000 personnes dont 10 000 dans les EHPAD en sont décédées officiellement en France.

Le port de masques certifiés est incontestablement la mesure élémentaire pour contenir la pandémie.

Au travail, les employeurs devront assurer la protection des salariés dans le cadre du Code du travail. La CGT et ses militants y veilleront avec un mot d'ordre simple : **Pas protection pas de travail !**

Pour la CGT, en dehors du temps de travail, pour l'ensemble de la population, c'est au Gouvernement dans le cadre du service public sanitaire et du budget d'État d'assurer la protection de citoyens. La généralisation du port du masque et sa gratuité, ainsi qu'une grande campagne de dépistage vers les citoyens fragiles et les travailleurs exposés (*les "premiers de corvée" : hospitaliers, aidants, postiers, caissiers, routiers, éboueurs, logisticiens etc...*) sont **deux mesures élémentaires d'urgence à prendre.**

Nous constatons que le gouvernement en a décidé autrement. Les masques certifiés seraient payants ! Dans un communiqué daté du 1er mai (!), la Fédération du commerce et de la distribution (FCD), qui regroupe les grandes chaînes d'hypermarchés et de supermarchés, déclare « *nos enseignes sont fières de participer une nouvelle fois à une mission de service public* » ! À 30 euros les 50 masques, soit un budget mensuel moyen de 200 euros pour une famille de quatre personnes, voilà le "service public" de Macron et ses "premiers de cordée" (parmi lesquels les patrons et actionnaires des chaînes de supermarchés).

Un des pays les plus riches du monde fait payer les masques de protection à ses citoyens. Cette irresponsabilité risque fort de créer les conditions d'un redémarrage de la pandémie et d'une augmentation des malades et des morts. **Pour la CGT, c'est inacceptable !!!**

Le gouvernement Macron peut et doit financer la protection des citoyens dans le cadre du budget d'État, et non en sous-traitant ce service public sanitaire à la grande distribution. Il a les moyens, par des bons d'achat, de réquisitionner sans les déplacer les énormes stocks de masques des supermarchés et d'organiser leur distribution gratuite.

Par deux votes successifs, le 19 Mars puis le 15 Avril, le Parlement a voté deux budgets rectificatifs d'urgence, qui attribuent **410 milliards d'euros aux Banques et entreprises**. Les exonérations de cotisations sociales se succèdent jour après jour.

L'argent existe donc pour financer la question sanitaire des masques certifiés. C'est un choix politique et rien d'autre...

Par cette adresse aux salariés, précaires, privés d'emploi et retraités d'Ille-et-Vilaine, l'UD CGT 35 l'affirme, c'est une urgence sanitaire, sociale et démocratique :

- **Au travail : "Pas de protection, pas de travail" ...**
- **Hors du travail, en ville comme la campagne, "Fourniture par l'État de masques certifiés gratuits pour toutes et tous, à compter du 11 mai".**

Faisons entendre, partout dans les entreprises, dans les services nos revendications :

- Que ce soit pour l'augmentation des salaires,
- La baisse du temps de travail,
- L'amélioration des conditions de travail,
- L'interdiction des licenciements,
- Les embauches,
- Les services publics,
- La Santé, l'action sociale, etc...

➤ **D'ores et déjà, réclamons l'abandon du plan Ma Santé 2022 qui prévoit encore plus de fermeture de lits, de services, d'emplois dans les hôpitaux.**

➤ **Exigeons la loi sur le Grand Âge pour financer la perte d'autonomie et l'intégrer à la branche maladie de la Sécurité Sociale.**